

# SIPAC

## COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2007

\*\*\*

L'an deux mille sept,

Le 19 février le comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Bailleau le Pin, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. André, Taesch, Durand, Dubus, Catel, Biget-Ternon, Huger, Boutin, Lebey, Gauthier Guy, Toutay, Guichard, Servin, Cornu, Boisot, Marcetteau, Van Der Stichele, Coolen, Jaulneau, Soathan, Morizeau, Eleaume, Drochon, Brulé, Buhot, Breteaux, Lavau, Lochon, Nouvellon, Leveillard, François, Hasquenoph, Prieur, Pelletier, Carnis, Sedillot, Pommier, Gigou, Rousseau, Manceau, Huet, Hardou, Ligeard, Watson, Camuel, Ramond, Gauvin, Ferey, Ruaut, Ballet, Heraud, Boidin, Lecuyer, Boyer, Gazier, Jouvelin, Hessel, Marie, Teilleux, Poyer, Malzert, André, Le Nouvel, Galou, Elleaume, Taupin, Boiteau.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mmes et MM. Bouteiller, Heurtault, Guérin, Paul-Loubière, Richard, Egasse, Besnard, Auffray, Doucet, Collomb, Goimbault, Lebaille, Tonnelier, Rybarczyk, Gorges, Prieur, Guéret, Chatel, Reschoeur, Gigon, Soulet, De Felcourt.

Assistaient également à la réunion : Mmes et MM. Grafín, Belhomme, Dejongue, Maneur, Jubert, Desnos, Dousset, Toussaint, Massot, Sagette, Guérin, Bretegnier, Honnard, Samuel Jeuland (conseil général), Laurent Rabaté (Conseiller Régional), Vivier (Association canal Louis XIV).

M. François Catel a été élu secrétaire de séance.

### **t Orientations Budgétaires 2007**

#### **RECETTES :**

Monsieur le Président expose que les recettes concernant le budget du pays Chartrain proviennent principalement de trois sources de financement :

1. **Les contributions des communes et de la communauté d'Agglomération « Chartres Métropole »**

Monsieur Le Président propose de maintenir au même niveau la cotisation par habitant des communes et de la communauté d'Agglomération « Chartres Métropole », soit 0,35 euros par habitant.

2. **Une contribution du Département**

Monsieur Le Président mentionne que la contribution du Département devrait être identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 42 000 euros.

3. **Une contribution de la Région**

Monsieur Le Président expose que la contribution de la Région devrait être identique à la contribution de l'an dernier avec une somme prévue de 63 100 euros.

## **DEPENSES :**

### **1. Cohérence de l'information par la communication**

- Route du Blé

Le pays chartrain dans le cadre de la route du blé participe chaque année à la réalisation des plaquettes de communication (guide Gallimard et guide des Week – Ends de la route du blé) pour annoncer les différents sites et manifestations de la route du Blé. Le Bureau Syndical propose aux membres du comité syndical de prendre en charge ces éléments de mise en valeur de la route du blé.

- Plaquette des métiers d'art

Le bureau syndical rappelle aux membres du comité syndical la réalisation l'an dernier d'une plaquette de communication sur les métiers d'art en collaboration avec la Chambre des métiers et Chartres Métropole.

Le bureau syndical propose de prendre en charge cette plaquette qui sera diffusée aux artisanales de chartres.

### **2. Préparation des futurs contrats de pays**

Dans le cadre de la préparation des futurs contrats de pays, il est nécessaire de réaliser une étude de réactualisation de la charte de développement avec également un volet développement économique, emplois, et habitat. Pour réaliser cette étude, il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'étude. Le bureau syndical propose aux membres du comité syndical de prendre en charge cette étude estimée à 50 000 euros.

### **3. Frais d'expertises ORAC**

Dans le cadre de la mise en œuvre des dossiers ORAC, il est nécessaire de prévoir les frais d'expertises réalisées par les chambres consulaires (métiers et commerces).

### **4. Frais d'affranchissement**

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'envois par le pays chartrain à ces différents partenaires, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la ligne frais d'affranchissement.

### **5. Achat de matériels**

Compte tenu de l'ancienneté de certains matériels, il est nécessaire de prévoir l'achat d'un nouveau photocopieur et d'une imprimante.

Le Comité Syndical du pays Chartrain à l'unanimité :

- Prend acte des orientations budgétaires.

## **t Présentation de l'étude pour l'aménagement et la mise en valeur de 7 stations du canal Louis XIV**

Le cabinet Ville Ouverte présente aux communes et aux communautés de communes les résultats de l'étude concernant l'aménagement et la mise en valeur de 7 stations du canal Louis XIV. Le Pays Chartrain a sollicité le département pour que soit pris en charge dans le cadre du CDDR le subventionnement de chaque opération à hauteur de 50 %.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 22 heures 30

Le Président,

Les membres du comité syndical,